

Projet de lutte contre le Paludisme et les Maladies Tropicales Négligées au Sahel (PPMTNS)

**AVIS DE MANIFESTATIONS D'INTERET N° 02-2018/AMI/MSHP-SG-PPMTNS**

**SERVICES DE CONSULTANTS (ONG) POUR L'APPUI A LA MISE ŒUVRE DES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LES MALADIES TROPICALES NEGLIGÉES ET LE PALUDISME SAISONNIER DANS LES REGIONS DE TOMBOUCTOU (DISTRICTS SANITAIRES DE TOMBOUCTOU ET DE GOURMA-RHAROUS) ET TAOUDENIT (DISTRICT SANITAIRE DE TAOUDENIT)**

N° de Crédit IDA : 5667-ML

Référence dans le plan de passation des marchés : CS-REF-22

Le Gouvernement de la République du Mali a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Services de consultants pour l'Appui à la mise œuvre des activités de lutte contre les maladies tropicales négligées et le paludisme saisonnier dans les régions de Tombouctou (districts sanitaires de Tombouctou et de Gourma-Rharous) et Taoudénit (district sanitaire de Taoudénit).

**I. OBJECTIF DE LA MISSION**

Les services de consultants (« Services »), visent à promouvoir le changement de comportement pour accroître la demande de services de santé et réduire le fardeau induit tant par le paludisme dans les districts sanitaires de Gourma Rharous, Tombouctou et Taoudénit que par les maladies tropicales négligées (MTN) (Filariose lymphatique, Schistosomiase, Helminthiase d'origine tellurique) dans le district sanitaire de Gourma Rharous.

**II. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION**

Les communautés :

- du district sanitaire de Gourma Rharous (région de Tombouctou) sont mobilisées, informées, éduquées sur les interventions mises en œuvres et participent activement à la planification des services de lutte contre le paludisme et les MTN, à la mise en œuvre et au suivi évaluation des activités dans le cadre du Projet ;
- des districts sanitaires de Tombouctou (région de Tombouctou) et de Taoudénit (région de Taoudénit) sont mobilisées, informées, éduquées sur les interventions mises en œuvres et participent activement à la planification des services de lutte contre le paludisme, à la mise en œuvre et au suivi évaluation des activités dans le cadre du Projet.

**III. ETENDUE DES SERVICES, TÂCHES ET LIVRABLES ATTENDUS :**

Sous la supervision du Coordinateur du Projet, l'intervention de l'ONG consistera à appuyer les structures sanitaires locales (centres de santé de référence des districts et centres de santé communautaires fonctionnels) pour faciliter la préparation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation efficace et rapide tant des campagnes de traitements de masse palu/MTN que des traitements effectifs des cas aux niveaux communautaires.

En collaboration étroite avec les responsables desdites structures sanitaires, la mission de l'ONG, touchera l'ensemble des communautés vivant dans l'espace couvert par les districts sanitaires de Gourma Rharous, Tombouctou et Taoudénit.

Annuellement, il est prévu au compte du Projet :

- Dans le district sanitaire de Gourma Rharous : Au titre des campagnes de traitement de masse des maladies tropicales négligées (chimiothérapie préventive), plus particulièrement contre la Filariose Lymphatique, les schistosomiasis et les vers intestinaux : 1 Campagne qui dure environ 5 jours et qui a lieu vers le milieu du second trimestre de l'année et dans tous les cas avant la fermeture des classes ;
- Dans les districts sanitaires de Gourma Rharous, Tombouctou et Taoudénit : Au titre des campagnes de traitement de masse du paludisme saisonnier chimiothérapie : 4 passages de Chimio Prévention du Paludisme Saisonnier (CPS) d'une durée d'environ 5 jours par passage. Ces passages seront espacés d'environ 1 mois et ont lieu durant la période de l'hivernage. Chacun de ces passages sera couplé à l'administration de soins pour des cas de paludisme confirmé ;
- Dans le district sanitaire de Gourma Rharous : Au titre des interventions chirurgicales sur les personnes présentant des invalidités réversibles dues au trachome et à la filariose lymphatique : la fréquence et l'ampleur de ces interventions au niveau de structures sanitaires appropriées sera fonction des cas recensés au sein de la population.

En rapport étroit avec les responsables des structures sanitaires locales (centres de santé de référence des districts et centres de santé communautaires rattachés), les prestations de l'ONG consisteront notamment en la réalisation dans les territoires couverts par les districts sanitaires :

- D'information-éducation-communication (IEC) intensives à l'endroit des populations, y compris des communications sur le changement des comportements (CCC) pour assurer (i) la demande (soins de santé pour les enfants en bas âge ayant la fièvre, les pratiques d'hygiène pour la prise en charge du lymphœdème, etc.), (ii) le changement de comportement normatif, (iii) l'optimisation de l'adhésion des communautés, de la société civile et des autres acteurs locaux concernés dans la préparation et la mise en œuvre tant des campagnes de traitement de masse palu/MTN que de traitements effectifs des cas (paludisme confirmé, MTN évitables, invalidité réversibles dus au trachome et à la filariose lymphatique) aux niveaux communautaires, ainsi que leur appropriation ;
- De sensibilisation, information et toutes autres actions appropriées à l'endroit des organisations à base communautaire, des responsables communautaires locaux, des autorités locales pour assurer leur participation active aux travaux des comités transfrontaliers chargés de la micro-planification, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des interventions dans leur district sanitaire ;
- D'activités de mobilisation de la population du district sanitaire de Gourma Rharous pour accélérer les interventions chirurgicales sur les personnes présentant des invalidités réversibles dues au trachome et à la filariose lymphatique ;
- D'actions appropriées pour assurer la visibilité des interventions du Projet et l'adhésion des autres acteurs locaux aux objectifs du Projet.

La période indicative pour le démarrage des prestations du Consultant est le 16 juillet 2018.

L'Unité de Coordination du Projet invite les Organisations Non Gouvernementales (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Le consultant doit être une ONG dûment constituée (agrée au Mali et régie par accord-cadre), ayant de solides expériences dans des missions similaires (mobilisation communautaire et suivi-évaluation de la mise en œuvre de projet de santé), jouissant d'une bonne réputation et ayant une bonne connaissance du contexte socio-culturel des régions du nord Mali en général et des régions de Tombouctou et de Taoudénit en particulier ;
- Disposer de moyens matériels et logistiques appropriés ainsi que du personnel qualifié (un chef de mission, trois superviseurs de districts et 16 animateurs de communes) pour l'exécution satisfaisante de la mission.

Il est particulièrement porté à l'attention des Consultants que les dispositions du **paragraphe 1.9** des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » Edition de janvier 2011-révisé juillet 2014 (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts et celles du **paragraphe 1.13.d** des mêmes directives portant sur les conditions d'engagement des représentants du gouvernement ainsi que des fonctionnaires du pays sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire (d'ONG) ou d'un accord de sous-traitant.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode « Sélection fondée sur les Qualifications des Consultants (QC) » telle que décrite dans les Directives de Consultants.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables de 08 heures à 16 heures TU.

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, ou par courriel électronique (sous format non modifiable) au plus tard le **18 mai 2018** avec la mention suivante : « **Manifestation d'intérêt pour Appui ONG dans les régions de Tombouctou et Taoudénit** ».

L'adresse à laquelle il est ci-dessus fait référence est :

Unité de Coordination du Projet de lutte contre le Paludisme et les Maladies Tropicales Négligées au Sahel


A l'attention du Coordinateur

Quartier Hamdallaye ACI 2000, rue 407, lot 3308 (ex CFCT), face à la Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire, contigu au siège de la Commission Nationale Chargées des Réfugiés (CNCR), Bamako-Mali ; Bamako (République du Mali)

Téléphone : (+223) 44 90 45 80 ou 44 90 45 81 ou 76 43 73 34

Email : [Ldiarra555@gmail.com](mailto:Ldiarra555@gmail.com) avec copie à [drahmaiga@gmail.com](mailto:drahmaiga@gmail.com)

Bamako, le 24 avril 2018.  
**Le Coordinateur du Projet**

  
**Dr. Lamine DIARRA**  
Chevalier de l'Ordre National

